

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| <b>Conseillers en exercice</b> | <b>43</b> |
| Présents                       | 29        |
| Représentés                    | 8         |
| Absent                         | 6         |

|              |    |
|--------------|----|
| <b>Votes</b> |    |
| Pour         | 37 |
| Contre       | 0  |
| Abstention   | 0  |
| N.P.P.V      | 0  |

**Conseil Municipal**

**Séance du 18 février 2026**

Le mercredi 18 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 5 février 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

**Etaient présents :**

M. Mmes. : Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Kristian BOLLE-DALLIAH, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK,

**Étaient représenté.e.s :**

MME Béatrice ALIROL pouvoir à Vasco COELHO  
M. Stéphane BANCE pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH  
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Sabrina FONTAINE  
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER  
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI  
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER  
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Bénédicte HACHE  
M. Alain OMRANE pouvoir à Hamida BOUGUEROUA

**Étaient absent.e.s :**

Hassan AOUMMIS, El Arbi CHIRANE, Catherine DESPRÈS, Sabrina DOS REIS, Walid SAYADI, Moustapha THIAM

**Secrétaire de séance :**

Damien DESROCHES

**O B J E T**

**Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial avec la commune de Choisy-le-Roi, le Préfet du Val-de-Marne et le groupement des sociétés Vinci Immobilier et Yuman et Grand Paris Aménagement pour l'îlot Cavers 19-21, avenue de Lugo à Choisy-le-Roi**

## **Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial avec la commune de Choisy-le-Roi, le Préfet du Val-de-Marne et le groupement des sociétés Vinci Immobilier et Yuman et Grand Paris Aménagement pour l'ilot Cavers 19-21, avenue de Lugo à Choisy-le-Roi**

La présente convention de projet urbain partenarial a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la Commune est rendue nécessaire par l'opération de construction dénommée « Ilot Cavers » et sis 19-21 avenue de Lugo à Choisy-le-Roi, parcelles cadastrées 22 D 96, 22 D 99 et 22 D 40.

L'opération consiste en la réalisation d'un programme immobilier de 9 121m<sup>2</sup> situé sur l'ilot Cavers, tel que décrit dans le dossier de permis de construire déposé par les promoteurs le 29 décembre 2025.

Il est prévu que le PUP finance :

- 100% du montant des travaux relatifs à la rénovation des voiries qui contournent et ceinturent l'ilot Cavers : rue du Docteur Roux, rue Fauler et voie de l'Epinette à hauteur de 600 000 euros HT,
- 3% du montant des travaux relatifs à la rénovation de la rue du docteur Roux à l'ouest de l'avenue du Lugo soit à hauteur de 22 500 euros HT,
- 50% du montant des travaux relatifs à la restructuration et l'agrandissement de l'école Cachin à hauteur de 382 500 euros HT

En conséquence, le montant de la participation totale à la charge des promoteurs s'élève à : 1 005 000 euros HT.

La participation financière sera versée selon l'échéancier suivant :

10% dans les 15 jours suivant la purge du permis de construire

40% dans les 15 jours suivant le lancement des différents travaux prévus par le PUP

50% dans les 15 jours suivant la réception des différents travaux prévus par le PUP

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention de projet urbain partenarial et ses annexes tel qu'annexé à la présente

### **LE CONSEIL,**

Vu l'exposé de Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants, L. 332-11-3 ;

Vu l'article R102-3-10° du Code de l'urbanisme relatif aux opérations d'intérêt national,

Vu le décret n° 2007-783 du 10 mai 2007, relatif à la définition du périmètre d'aménagement du secteur d'Orly-Rungis-Seine amont,

Vu l'avis de la commission Urbanisme/Logement/Développement durable/Nature en ville/Propreté en date du 27 janvier 2026,

Considérant le projet de convention de projet urbain partenarial qui permet le financement à 100% du montant des travaux relatifs à la rénovation des voiries qui contournent et ceinturent l'ilot Cavers : rue du Docteur Roux, rue Fauler et voie de l'Epinette à hauteur de 600 000 euros HT à 4% du montant des travaux relatifs à la rénovation de la rue du docteur Roux à l'ouest de

Accusé de réception en préfecture  
094243400223-20260224-DEL26-021-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2026  
Date de réception en préfecture : 24/02/2026

l'avenue du Lugo soit à hauteur de 30 000 euros HT, et à 50% du montant des travaux relatifs à la restructuration et l'agrandissement de l'école Cachin à hauteur de 382 500 euros HT,

Considérant que la commune est bénéficiaire des équipements financés,

Vu la Travaux / Voiries Déplacements / Stationnement Urbanisme / Logement / Développement Durable / Nature en Ville / Propreté du 27 janvier 2026

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Approuve le projet de convention de projet urbain partenarial et ses annexes pour l'ilot Cavers 19-21, avenue de Lugo à Choisy-le-Roi à conclure entre le Préfet du Val-de-Marne la ville de Choisy-le-Roi et Vinci Immobilier Ile de France, GP Cambrai Hold 1 et Yuman Immobilier pour l'opération, tel qu'annexé à la présente.

**ARTICLE 2 :** Autorise le Maire, ou toute personne habilitée, à signer ledit contrat, ses avenants et tout document afférent.

**ARTICLE 3 :** Donne un avis favorable à la signature par le Préfet du Val-de-Marne au Projet Urbain Partenarial pour l'ilot Cavers 19-21, avenue de Lugo à Choisy-le-Roi,

**ARTICLE 4 :** Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France (DRIEAT)

**ARTICLE 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 18 février 2026

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire

The image shows a blue ink signature of Tonino Panetta over a circular official stamp of the Municipality of Choisy-le-Roi. The stamp contains the text 'Mairie de Choisy-le-Roi' and '75116'. The signature is written in a cursive style.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20260224-DEL-26-021-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2026  
Date de réception préfecture : 24/02/2026